

ARRETE n° 2004 **205** /MS/SG/DRH/SGP
portant nomination de coordonnateurs de
Programme

LE MINISTRE DE LA SANTE

VU la Constitution ;
VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du
gouvernement du Burkina Faso ;
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et
aux agents de la Fonction Publique ;
VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du
Ministère de la Santé ;
VU l'Arrêté n° 2003-196/MS/SG/DGS du 25 septembre 2003 portant attributions et
organisation de la Direction Générale de la Santé ;
Sur proposition du Directeur de la Lutte contre la Maladie.

ARRETE

Article 1 : Les agents ci-après désignés relevant du Ministère de la Santé, sont
nommés Coordonnateurs de Programme à la Direction de la Lutte contre la Maladie
conformément au tableau ci-dessous :

N° mle	Noms et Prénoms	Emploi	Fonction
56569	GARE Jocelyne	Chirurgien- Dentiste	Coordonnatrice du Programme National de Santé Bucco-Dentaire et du Programme National de Lutte contre le Noma
29604	KO / YODA B. Bernadette	Médecin Ophtamolo - giste	Coordonnatrice du Programme National de Prévention de la Cécité
11740	SOME Laurent	Médecin Santé Publique	Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Lèpre
-	OUOBA Kamadilimba	Médecin- Colonel	Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Surdité
22616	OUEDRAOGO Arouna	Professeur Agrégé	Coordonnateur du Programme National Santé Mentale
25545	DEMBELE Sary Mathurin	Médecin Santé Publique	Coordonnateur du Programme National de Lutte Anti-Tuberculeuse

42822	SANKARA Dieudonné	Médecin Entomologiste	Coordonnateur du Programme National d'Eradication du Ver de Guinée
11039	TRAORE Soungalo	Entomologiste Médical	Coordonnateur du Programme National de Lutte contre l'Onchocercose
46941	OUEDRAOGO Jean André Eric	Gestionnaire des service de Santé	Coordonnateur du Programme National de Lutte contre le Paludisme
35851	KYELEM Dominique	Médecin Santé Publique	Coordonnateur du Programme National d'Elimination de la Filariose Lymphatique
32142	TOURE Seydou	Médecin Santé Publique	Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Schistosomiase
13808	KAMBIRE Sié Roger	Pharmacien Entomologiste	Coordonnateur du Programme National de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine
42820	OUEDRAOGO P. Thierry D. A.	Médecin Entomologiste	Responsable de la Cellule Entomologique

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur de la Lutte contre la Maladie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leurs qualités sus nommées sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - IGSS
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - DLM
- 1 - DAF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 14 - Intéressés
- 14 - Archives

Ouagadougou, le 21 JUL 2004

Bédouma Alain YODA /-